

PERTUIS

Une marche pour Jaoued

Plus d'une centaine de jeunes, amis et proches de Jaoued Kribel --tué d'un coup de couteau au cœur samedi dernier à Villelaure-- se sont réunis sur la place centrale de Pertuis pour un lâcher de ballons puis une marche dans les rues de la ville et devant la mairie (►). À cette occasion, les manifestants ont recueilli des fonds pour aider les parents à financer les obsèques du jeune Jaoued qui sera inhumé au Maroc, son pays d'origine. A cette occasion, les jeunes se sont exprimés contre la violence, en demandant seulement qu'une justice soit faite. Malgré la présence d'un représentant des renseignements généraux et du commandant de la police nationale, aucun débordement n'a été enregistré. Photo M.T.



LE THOR

Le feu dans une maison du Clos des Vignères

Hier, vers 13 heures, les sapeurs-pompiers du Thor, épaulés par leurs collègues de l'Isle-sur-la-Sorgue (20 hommes et cinq engins) sont intervenus pour éteindre l'incendie d'une maison sur la commune du Thor, au clos des Vignères. Mais les dégâts étaient déjà trop importants pour pouvoir sauver quelque chose de la maison, très endommagée par les flammes. Aucun blessé n'est à déplorer. Au moment de l'incendie, la maison où vivaient un couple et ses deux enfants n'était occupée que par la propriétaire. Selon les premiers éléments de l'enquête, le feu se serait déclaré dans un chauffage à pétrole et se serait propagé dans la maison. Les habitants ont été relogés dans la famille. Photo R.A.



COUR D'ASSISES DE VAUCLUSE

Quelques bons mots dans un procès tendu

L'auditoire s'amuse des piques des avocats qui n'en ratent pas une pour prendre l'ascendant dans le prétoire



Le "jeu" de l'ensemble des avocats, qu'ils soient de la défense ou des parties civiles, est bien entendu de faire entendre les arguments de leurs clients. Même par le biais de "bons mots" Photo Cyril HIELY

La cour d'assises est un lieu dédié à l'oralité. Dans le saint des saints où sont jugés les drames humains les plus terribles, les pièces de la procédure sont entre les mains du président, de l'avocat général et des avocats de la partie civile et de la défense.

Pour les conseillers qui forment la cour et les jurés, le dossier se constitue au fil des débats. Avec les dépositions à l'audience des témoins et des experts.

Ces auditions sont parfois lancinantes et, pour relancer le débat, attirer l'attention ou faire valoir sa position, les avocats se lancent dans un "jeu" qui n'échappe à personne.

Depuis lundi, dans la salle Voltaire où siège la cour d'assises jugeant Edwige Alessandri, les avocats se livrent à un duel à fleuret non moucheté mais "amusant" aussi, parfois, avec des témoins pour les mettre en

confiance. La lutte est permanente, entre M^r Roubaud et l'avocat général Vallat, les bâtonniers Allegrini et Gontard ou encore les mises au point de la présidente sur le déroulement des débats.

Le bâtonnier Gontard -- qui ne voulait pas donner l'impression d'orienter le témoignage -- demande préalablement à une dame si elle le connaît. Celle-ci lui répond : "Non. Mais je vous ai vu trois ou quatre fois à la télévision". Il n'en fallait pas plus pour susciter un éclat de rire général mais aussi assurer à cet avocat un brin de sympathie dans un moment important.

M^r Geiger préfère rester attentif et en retrait et si M^r Roubaud décortique les témoignages et pose de nombreuses questions aux témoins, M^r Allegrini, pour sa part, "renonce aux questions idiotes". Il demandera toutefois à la maman de l'accusée, qui évoque la disparition d'une casquette qu'elle a retrouvée dans la

poche du costume de son genre : "Mais ou est donc passé le zizi sauteur que vous aviez trouvé dans l'autre poche ?".

Les débats se montrant souvent très vifs sur le sens des mots utilisés, il apparaît que M^r Monneret se verrait bien en académicien... et le bâtonnier Gontard en élu de la République : un billet envoyé par l'un de ses confrères lui conseille toutefois, avant de se présenter en 2008, d'aller, pour 30 €, consulter la voyance d'Orange dont la déposition a été lue par la Présidente !

Il y a, par contre, un "élément" qui intrigue les "habités" des assises : Alain, l'huissier audientiel, a délaissé ses baskets multicolores pour des chaussures d'un classisme "surprenant".

Et si l'atmosphère dans la salle où se presse un public nombreux est étouffante, ce n'est pas dû aux débats : juste au système de ventilation défaillant.

Bruno HURAUULT

BA 115 D'ORANGE

"A ce jour, aucun projet de restructuration"

La basse aérienne 115 d'Orange ne fait l'objet, à ce jour, d'aucun projet de restructuration. A plus long terme, l'avenir de cette base est lié aux nécessaires évolutions de l'Armée de l'Air : voilà en substance la teneur du courrier adressé par Michèle Alliot-Marie, ministre de la Défense, au sénateur Alain Dufaut qui l'interrogeait sur l'avenir de la base.

S'il n'y a pas de projet, dans le sens d'un plan bouclé pour l'immédiat, cela ne veut pas dire pour autant que des études n'ont pas été réalisées, pouvant accréditer l'idée d'un transfert du bataillon de chasse à Istres.

Voici le courrier adressé par Michèle Alliot-Marie :

"La BA 115 fait partie du réseau des vingt-quatre bases aériennes, dotées d'une plate-forme aéronautique, la formation et l'entraînement des pilotes de Mirage 2000 constituent, avec la contribution à la posture permanente de sûreté au profit de nos populations, les activités structurantes de cette base, qui ne fait l'objet, à ce jour, d'aucun projet de restructuration.

A plus long terme, le devenir de la BA 115, est bien évidemment lié aux nécessaires évolutions de l'armée de l'air, définies



S'il n'y a pas de projet, cela ne veut pas dire que des études n'ont pas été réalisées, pouvant accréditer l'idée d'un transfert du bataillon de chasse à Istres.

au regard de facteurs tels que la transformation du contexte géostratégique, la modernisation des équipements, les contraintes environnementales et d'espace aérien, ou encore le développement des structures interarmées et internationales.

Les potentialités de cette emprise, structure ouverte comme toutes les bases aériennes, susceptibles d'accueillir et de soutenir des entités d'autres armées, voire d'autres ministères, seront alors examinées sous tous ses aspects. Elles seront mises en perspective avec l'évolution du

format de l'aviation militaire et la nécessité de maintenir un maillage équilibré de nos plateformes.

En tenant compte de ces différents critères, mon département ministériel mènera des études, garnison par garnison, pour rationaliser, le moment venu, en totale concertation avec les élus, le dispositif d'ensemble des implantations des armées pour répondre à la fois aux impératifs opérationnels et aux attentes de la Nation, notamment en matière d'aménagement du territoire."

DÉLINQUANCE DE VOIE PUBLIQUE

Attention aux vols à la portière dans les villes du département

La police traque inlassablement cette forme de délinquance qui empoisonne les villes. Cette semaine, deux présumés voleurs ont été interpellés, l'un en flagrant délit, l'autre après une longue enquête

La chance et une bonne dose de travail et de perspicacité ont permis aux policiers de l'unité des vols avec violences de la brigade criminelle de confondre un voleur à la portière.

Cette forme de délinquance empoisonne les villes, notamment Avignon. Des jeunes gens, se déplaçant généralement à scooter, profitent d'un feu rouge ou d'un embouteillage pour ouvrir la portière côté passager d'un véhicule immobilisé pour se saisir du sac à main déposé sur le siège passager.

C'est cette technique qu'avait employée un adolescent de 16 ans : le 23 novembre dernier, au niveau du carrefour de la route de Tarascon et de la rocade, ce jeune garçon avait ouvert la portière d'un véhicule conduit par une femme. Mais, cette fois-là, la victime ne s'était pas laissée faire, résistant à son voleur qui avait perdu son téléphone portable dans la lutte.

Les policiers ont alors fait parlé cet indice. Le portable appartenait à un homme de 45 ans. Mais visiblement, c'est son fils qui en avait la jouissance, depuis un longtemps semblable-t-il.

La fille en question a, dans un premier temps, nié les faits, prétendant avoir perdu son téléphone. La consultation des appels antérieurs et postérieurs à l'agression allait prouver le contraire.

L'adolescent va être présenté à un juge pour enfants du tribunal de Tarascon, sa nouvelle commune de résidence.

Un voleur présumé mais pas de victime

Pour cette affaire, les faits remontent à mercredi dernier, vers 13 heures. Deux jeunes gens circulant à scooter ont tenté d'ouvrir la portière passager d'une voiture immobilisée au niveau du carrefour du Lavarin. Peine perdue, la victime a réussi à prendre la fuite tandis qu'un témoin de la scène appelait la police.

La brigade anticriminalité dépêchée sur les lieux a rapidement interpellé les deux suspects. Un majeur qui sera jugé en mars pour la tentative de vol en réunion et un mineur.

Par ailleurs, si les enquêteurs de la brigade des vols avec violences n'ont pas enregistré à ce jour de plainte de l'automobiliste qui a disparu, ils ont réussi à démontrer que le mineur serait également impliqué dans un vol au préjudice d'une jeune fille de 14 ans à la sortie d'un collège du centre ville.

J.-L.P.



Les vols à la portière empoisonnent la vie des automobilistes dans les grandes cités. Les policiers assurent la traque des auteurs de ce genre de délit. Photo LA PROVENCE

Les voleurs profitent des arrêts dans les embouteillages

Le police ne reste bien entendu pas inactif face à cette forme de délinquance, considérée par la loi comme un vol avec violence, parfois en réunion, s'il est commis à deux, circonstance aggravante donc. Les policiers multiplient les stratégies pour surprendre les auteurs de ces délits, notamment l'utilisation de voitures ou de motos fantômes, autrement dit

des véhicules parfaitement anonymes permettant de se fondre dans le flux de circulation. Une ou deux précautions de bon sens permettent cependant de faire face à ce genre de vol. Sachant que les malfaiteurs agissent lors d'arrêt des véhicules à un feu tricolore, à un rond-point ou encore à l'occasion d'un embouteillage. A ce titre, la rocade et quelques

ronds-points comme celui de la route de Tarascon ou du Lavarin constituent un terrain de chasse fréquenté. Mieux vaut, dans ces conditions, vérifier les portes du véhicule, ne pas laisser les fenêtres passagers ouvertes et, surtout, ne pas laisser un sac à main ou autre objet de valeur trop en vue et à fortiori sur le siège passager avant.

J.-L.P.

AVIGNON

L'expulsion a permis une grosse saisie de stup

L'année débute sur les chapeaux de roues pour la brigade des stupéfiants du commissariat d'Avignon, qui a saisi vendredi dernier 21 kg de résine de cannabis.

Une découverte somme toute fortuite. Ce jour-là, un huissier, un serrurier et un policier se rendent dans un appartement de la Cabrière pour procéder à une expulsion. La locataire du logement appartenant à l'Office public d'HLM de la ville d'Avignon n'a en effet plus payé son loyer depuis des mois et le bailleur soupçonne que l'appartement est inoccupé. Ce sera presque le cas : à l'intérieur du logement rien, ou presque rien, si ce n'est un sac de sport contenant la bagatelle de 21 kg de résine de cannabis. De la marchandise soigneusement conditionnée en lingots d'un kilo.

Rapidement, les policiers, épaulés par leurs collègues de la brigade anticriminalité, vont s'intéresser à la titulaire du bail, une jeune femme de 23 ans. Cette dernière est localisée : elle demeure à Saint-Chamand : avec Karim Mousaïf : un homme de son âge, déjà interpellé pour des affaires de stupéfiants. Les policiers vont ensuite découvrir que le couple louait un local au Pon-



21 kg de résine de cannabis ont été saisis dans un appartement pourtant vide !

rim Mousaïf a reconnu la possession des 87 g mais déclare ne rien savoir des 21 kg. Il a été présenté hier au tribunal correctionnel d'Avignon dans le cadre d'une comparution immédiate. Assisté du bâtonnier Lemaire, il a sollicité un délai pour préparer sa défense. L'avocat a mis en avant les conditions de représentation de son client qui exploite un commerce et a déjà créé un emploi pour un chômeur. "Cet homme consomme du cannabis comme de très nombreux jeunes et qui avait chez lui de quoi satisfaire sa consommation" plaide l'avocat qui déplore le choix d'un traitement rapide : une information judiciaire aurait permis d'éclairer le dossier. Après un long délibéré, le tribunal a choisi d'en rester à la voie de la comparution immédiate et ordonné le placement en détention jusqu'au 6 février, date où l'affaire sera évoquée sur le fond.

J.-L.P.

Ils se débarrassent du cannabis à la vue des policiers

L'affaire remonte à jeudi vers minuit. Une patrouille de police avait pris en chasse un véhicule roulant à vive allure et a surpris l'un des occupants du véhicule, âgé de 20 ans, se débarrassant d'une plaquette de résine de cannabis de 196 grammes. Le jeune homme a reconnu avoir acheté cette drogue pour sa consommation personnelle. Les policiers ont aussi retrouvé 85 g de résine au domicile de son camarade qui, âgé de 19 ans, a reconnu avoir écopé, durant l'année 2005, trois kilos de résine qui lui auraient rapporté 3 000 €. Ils seront poursuivis pour l'usage, la détention et la revente.

Surpris en train de fumer du cannabis

Les policiers ont surpris, jeudi, vers 23 h 30, deux jeunes occupés à fumer du cannabis dans un "boang" (une pipe à eau) alors qu'ils se trouvaient à l'intérieur d'une voiture stationnée dans un coin peu éclairé, à proximité du siège régional de France Télécom. Le passager du véhicule, âgé de 18 ans, a été trouvé porteur de 21 g de résine de cannabis. Quant au conducteur, âgé de 21 ans, il avait sur lui 18 g de la même drogue. Les deux jeunes gens, originaires de la banlieue de Cavaillon, ont été convoqués pour une audience de plaid-coupable.